

Besançon

« La médiation, une démarche humaine gagnante pour tous »

Présidente d'honneur de l'ANM (Association nationale des médiateurs), Gabrielle Planès était dernièrement à Besançon pour former des magistrats de la Cour d'appel à ce mode amiable de règlement des conflits qu'est la médiation. Interview.

Vous avez présidé pendant dix ans l'ANM, qui fêtera ses 30 ans le 17 novembre prochain et dont l'actuelle présidente, Dominique Weber, était dernièrement à Vesoul pour signer une convention avec le tribunal judiciaire. Le Garde des Sceaux a récemment montré une volonté de mettre en place une politique de l'amiable en créant notamment le CNM (Conseil National de la Médiation), dont un représentant régional, Sébastien Cuinet, est membre. On parle beaucoup de médiation mais il semble que ce mode de règlement des différends peine à émerger. À quoi l'attribuez-vous ?

« À notre culture. La médiation nous est arrivée d'outre-Atlantique. Au Québec, règne une culture de la prévention et de la coopération. La médiation est parfaitement adaptée au comportement des habitants qui tentent toujours de se parler et de négocier avant de partir au tribunal. En France, c'est la compétition qui domine. S'asseoir autour d'une table pour s'expliquer, comprendre et se comprendre n'est pas un réflexe naturel. Au Québec, la majeure partie des problèmes ne sont pas jugés par la Cour car ils sont réglés en amont. Sur 100 dossiers ouverts dans les tribunaux québécois, 7 % seulement sont tranchés par le juge. 93 % sont traités amiablement. Un rêve pour la France ».

Quels sont selon vous les leviers à actionner pour développer la médiation au sein de notre société ?

« Il faut d'abord que les justiciables, les juges et les avocats

aient confiance dans ce processus, donc comprennent les principes, les objectifs et les modes opératoires de la médiation. Grâce à la connaissance de la médiation et la confiance dans le processus, les avocats commenceront probablement à échanger de manière constructive avec leurs confrères, avocats des parties adverses, favorisant ainsi l'enclenchement du travail du médiateur mais aussi une dynamique positive conduisant à des accords. Juges, avocats et médiateurs, tous ont une responsabilité sur l'acclimatation de l'amiable. »

Que diriez-vous aux justiciables pour les inciter à s'inscrire dans une démarche de médiation, sachant que depuis février 2022, injonction leur est donnée de commencer par rencontrer un médiateur en cas de litige ?

« Que l'essayer, c'est l'adopter. Dans un procès, il y a un gagnant et un perdant... voire deux perdants, alors qu'un accord de médiation fait deux gagnants. Une plus-value de la médiation est qu'elle conduit les personnes à se parler avec respect et en bienveillance en vue de trouver des solutions sur-mesure adaptées aux besoins et intérêts des personnes, avec l'aide active du tiers de confiance qu'est le médiateur. »

Quels sont les cas les plus complexes à traiter en médiation ?

« Ceux qui présentent de forts ressentis émotionnels : les conflits de voisinage, de copropriété et de famille dont les successions parce que l'on est dans l'humain, parce que le futur de personnes est au cœur des préoccupations et que chaque personne est un être singulier qu'il faut traiter avec respect et écouter. Ce sont toujours des êtres humains que nous avons devant nous, médiateurs, donc de la complexité en puissance. À nous de faire preuve de créativité pour faire imaginer, aux personnes, le chemin de la paix. »

● **Propos recueillis par Pierre Laurent**



Tuline Cip-Lévêque et Catherine Lelouch-Kammoun, déléguées Bourgogne Franche-Comté de l'ANM (Association nationale des médiateurs), Gabrielle Planès, présidente honoraire de l'ANM, et Pierre Béliveau, ancien avocat puis juge à la Cour supérieure du Québec. Photo Pierre Laurent

« Après dix procédures judiciaires, ils ont décidé d'aller en médiation »

Gabrielle Planès cite le cas de cette copropriété où s'opposaient un couple et les autres copropriétaires.

« Il y avait au moins un procès par an et au bout de 10 procédures, sachant qu'il y en avait 5 encore à venir, ils ont réalisé qu'ils avaient dépensé plus que ce qui venait de leur être demandé pour la réfection du toit de leur immeuble, qui s'imposait. Le président du conseil a invité tous les protagonistes à considérer qu'il y avait intérêt à s'arrêter et regarder les choses autrement. Et d'eux-mêmes, ils sont allés en médiation. Cela a été difficile, mais une solution a été trouvée. Et ils ont décidé que dorénavant, en cas de problème, ils se mettraient tous autour de la table. »



Dessin Philippe Delestre

Et la présidente d'honneur de l'ANM de conclure : « Pour qu'une médiation soit réussie, il faut que les antagonis-

tes aient pu à un moment se mettre l'un à la place de l'autre. C'est une compréhension réciproque du problème. »

► En bref, dans la région

■ En Haute-Saône, Crossject va embaucher 150 personnes

Le laboratoire dijonnais Crossject, inventeur de l'injection sans aiguille, va embaucher 150 personnes dans une nouvelle unité de production de 1 000 m² située à Arc-lès-Gray, en Haute-Saône. Le nouveau bâtiment a été inauguré ce vendredi. « Les premières livraisons de notre injecteur sans aiguille aux USA débiteront début

2024 », explique Patrick Alexandre, PDG de Crossject.

■ Dans le Jura, une Doubienne imagine l'affiche de la Percée 2024

C'est le symbole, l'image, de la Percée 2024 à Arbois. L'affiche de l'événement, qui sera largement diffusée jusqu'en février prochain, a été présentée lundi dernier à Arbois. L'auteure, Carla Chay, une graphiste en herbe qui vit à Rennes-sur-Loue,

dans le Doubs à la frontière du Jura, était présente pour raconter les détails de son œuvre.

« On y retrouve deux lieux typiques d'Arbois : la fontaine et l'église. La vigne est le pilier de l'affiche sur laquelle j'ai voulu faire ressortir le côté festif et convivial de l'événement », explique la jeune Doubienne.

■ André Manoukian lance un festival de musiques

du monde en Côte-d'Or

L'auteur-compositeur et pianiste français André Manoukian était tout récemment à Beaune, en Côte-d'Or, pour présenter le festival Belen, qui aura lieu du 13 au 15 octobre. Il va diriger ce festival de musiques du monde. Pour celui qu'on connaît aussi pour ses prestations en télé ou en radio, il s'agit aussi de « mettre en musique la beauté de Beaune ».



La Doubienne Clara Chay a réalisé l'affiche de la Percée. Photo Le Progrès / A. Bastion